

**Inscription à l'examen professionnel de  
 planificateur(trice) en communication 2015**

**Examen écrit: 9 et 10 mars 2015 à Zurich  
 Examen oral: 17 avril 2015 à Bienne**

<p>Le présent bulletin d'inscription, dûment rempli en capitales doit être retourné avant le 10 octobre 2014 à l'adresse suivante: <b>Secrétariat des examens PS Publicité Suisse, Kappelergasse 14, case postale 3021, 8022 Zurich</b></p> <p>Le/la soussigné(e) s'inscrit, par la présente, à l'examen professionnel de planificateur(trice) en communication et déclare</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir pris connaissance du règlement des examens (éd. 2009), de ses directives d'application, de la réglementation des taxes d'examen ainsi que des conditions d'admission citées ci-après,</li> <li>- avoir dûment rempli la présente par des indications complètes et conformes à la vérité; et prend également connaissance</li> <li>- qu'il/elle ne sera pas admis/e à l'examen en cas d'envoi tardif ou incomplet de la présente inscription et en cas de non-paiement de la taxe d'examen</li> </ul>		<p>Photo de          Passeport</p> <p>1 exemplaire</p>
<b>Coordonnées personnelles</b>		
Nom	Prénom(s)	
Date de naissance	No. AVS	
Lieu d'origine lieu et canton/étranger: uniquement pays d'origine	Langue d'examen	Langue maternelle
No. et rue	NPA et domicile	
No. de téléphone privé et/ou mobile	No. de téléphone prof	E-mail
<b>Employeur / Fonction</b>		
No. et rue	NPA et lieu	

**Tout changement de coordonnées doit être immédiatement communiqué par écrit au secrétariat précité**

1.7.2014/page 1/5

**Formation**

<input type="checkbox"/> Prof. apprise avec certif. féd. de capacité	Durée:	
<input type="checkbox"/> Fréquentation d'une école de commerce avec obtention d'un diplôme reconnu par la Confédération	Année de l'examen final:	
<input type="checkbox"/> Diplôme d'un examen professionnel supérieur dans le domaine commercial	Année de l'examen final:	
<input type="checkbox"/> Maturité fédérale	Année de l'examen final:	
<input type="checkbox"/> Licence universitaire ou diplôme ETS	Année de l'examen final:	
<input type="checkbox"/> Autre	Année de l'examen final:	
<input type="checkbox"/> Examen MarKom – une copie du Certificat attestant de la réussite de l'examen MarKom doit être annexée à l'inscription		

Je suis depuis au moins deux ans une formation à plein temps en vue de l'obtention du Diplôme Polycom (la commission d'examen accepte la fréquentation de cette école comme équivalence à deux années de pratique professionnelle).

Ecole et cours fréquentés:

Autres formations suivies (uniquement dans la mesure où elles sont significatives dans le contexte de l'inscription):

de à Ecole, cours, etc. Diplôme(s) en tant que

de	à	Ecole, cours, etc.	Diplôme(s) en tant que

.....D] k]] f k] a\_f] e ] f l k' ^ g m f & \ g a] f l' % j] [ g e h d l k ] l' i Y q t k h y j d' ^ g m f a m j] \ ] h` g l g [ g h d k \ ] k'  
 ..... [ ] j l a d Y i k' Y i l k l Y l a g f k [ g j j] k h g f \ Y f l k &

A titre statistique: école suivi pour la préparation de cet examen de Brevet fédéral:

SAWI, Lausanne

seelandAcademy, Bienne

**Position actuelle/Activité**

Adresse de l'employeur actuel			
<b>Confirmation juridiquement valable de l'employeur (à signer par ce dernier)</b>			
Nous confirmons, par la présente, que Mme/Mr			
est engagé(e) dans notre entreprise depuis le (jours/mois/année)			
en qualité de (fonction)			
et que son contrat de travail ne fait pas l'objet d'une résiliation. Les activités correspondant au post occupées sont décrite en annexe (fournir un extrait du cahier des charges, signé par l'employeur).			
Taux d'occupation	100 %	50 %	_____ %
Lieu et date:	Signature(s) autorisé(e)s		
Nom(s):			
Timbre de l'entreprise			

**Activité pratique dans la publicité (curriculum vitae)**

Description sans lacune des activités pertinentes par rapport aux conditions d'admission (selon règlement pt 3.31). Des certificats de travail photocopiés sont à annexer au présent bulletin d'inscription pour l'ensemble des postes occupés. Les personnes exerçant une activité indépendante doivent justifier leur pratique dans la publicité par un extrait du registre du commerce ou par trois confirmations de leurs mandants.

de	à	Entreprise(s)	Fonction

**Activité future (en cas de changement d'employeur prévu ultérieurement)**

---



---

**Admission (art. 3 du règlement)**

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui ont réussi l'examen MarKom ou un examen équivalent au cours des cinq dernières années et peuvent justifier :

a) d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans les domaines de la publicité, des relations publiques, du marketing, de la vente ou du marketing direct et peuvent apporter la preuve qu'ils ont suivi l'une des formations mentionnées ci-après:

- certificat fédéral de capacité de commerce
- une formation de base d'au moins trois ans dans un métier graphique
- une formation de base d'au moins trois ans dans un métier de vente
- diplôme d'une école de commerce reconnue par le SEFRI
- diplôme d'une école de culture générale d'au moins trois ans, reconnue sur le plan cantonal
- maturité fédérale (tous les types)
- diplôme d'un examen professionnel supérieur dans une profession commerciale
- diplôme d'une université ou d'une haute école spécialisée dans le domaine commercial
- brevet fédéral de spécialiste en PR, marketing, vente, marketing direct,

ou

b) d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les domaines de la publicité, des relations publiques, du marketing, de la vente ou du marketing direct, lorsqu'ils ne peuvent prouver qu'ils ont suivi l'une des formations mentionnées ci-dessus.

La date-repère pour le calcul de la durée de l'expérience prof. est celle du début de l'examen.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement, dans les délais, de la taxe d'examen (ch. 3.41)

3.32 Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étranger

**Taxe d'examen (voir également la réglementation des taxes d'examen jointe à la présente).**

La taxe d'examen de CHF 2'100.- doit être acquittée lors de l'inscription ou, au plus tard, d'ici le 10 octobre 2014 (délai d'inscription). En cas de non-paiement des droits d'examen dans le délai fixé ou de conditions d'admission non remplies, l'inscription à l'examen fédéral ne sera pas prise en considération.

Le/la soussigné/e s'engage à régler la taxe d'examen de CHF 2'100.-, au plus tard, d'ici le

10 octobre 2014 sous CCP no 80-32189-5 / IBAN CH61 0900 0000 8003 2189 5 «Commission d'examen de la Publicité Suisse PS.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Par la présente j'accepte que mes nom, prénom et ville de domicile, ainsi que l'année d'obtention du brevet soit publiés une fois que j'aurai réussi mes examens.**

**Non, je n'accepte pas que mes nom, prénom et ville de domicile, ainsi que l'année d'obtention du brevet soit publiés une fois que j'aurai réussi mes examens.**

**Liste des annexes**

Si des documents relatifs aux annexes mentionnées ci-dessous devaient faire défaut, cela pourrait entraîner le refus de l'admission à l'examen:

1. Certificats d'écoles et d'établissements de formation continue reconnus par le SEFRI, pour autant qu'ils servent à l'attestation de la pratique.
2. Certificats de travail et certificats intermédiaires attestant une pratique professionnelle suffisante pour être admis à l'examen.
3. Quittance/attestation du versement de la taxe d'examen.
4. Si existant: document concernant une décision préalablement prise quant à l'admission à l'examen.

**Annexes:** Réglementation des taxes d'examen / Bulletin de versement